

BLOIS, le 28 novembre 2017

SOPHROKEPRI

188 GRANDE RUE CHARLES DE GAULLE
94130 NOGENT SUR MARNE

N° de dossier : 17.A.132985.1
N° Entreprise : 626019.001
Réf. Interne : 626019.001 0001
Suivi par : Pôle Ile de France
Tel. : 02 54 90 40 40
Mail : Gestion_M10_IDF@opcalia.com

Objet : Accord de prise en charge

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous informer qu'Opcalia a accepté de prendre en charge le financement de la formation « Créer et gérer votre centre de formation » dispensée par CABINET LOZAHIC, du 07/08/2017 au 04/09/2017 (liste des stagiaires en annexe).

Détail de notre prise en charge* (en € HT) :	Coûts pédagogique	Frais salariaux	Frais annexes	Total
Plan (légal mutualisé)	1 200,00	0,00	0,00	1 200,00
Total	1 200,00	0,00	0,00	1 200,00

* Sous réserve de l'éligibilité de la formation, d'une capacité d'engagement suffisante, d'une réalisation conforme aux prévisions figurant dans votre demande de prise en charge, de la présence effective des stagiaires en formation et que l'organisme de formation ait rempli les indicateurs Qualité et être référencable dans Datadock (<https://www.data-dock.fr/>)

Modalités de règlement : Le remboursement de la formation sera effectué à réception des documents suivants :

- Session de formation : **Créer et gérer votre centre de formation**
 - L'attestation d'assiduité ou la feuille d'émargement par demi-journée ou l'attestation de présence signée par le(s) stagiaires(s), précisant le nombre d'heures de formation suivies par le(s) stagiaires(s), et correspondant à la période facturée
 - La facture détaillée de votre entreprise libellée au nom de Opcalia
 - Votre RIB original

Modalités de clôture : Tout dossier incomplet ou non soldé dans un délai de 6 mois après la fin de la formation sera clôturé et ne pourra plus donner lieu à règlement, sauf disposition spécifique définie avec l'entreprise.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Pôle Ile de France

Retrouvez nos conditions générales sur notre site www.opcalia.com

OPCALIA CENTRE | 22, rue Vallée Maillard - BP 80008 - 41913 BLOIS CEDEX 9 - | Tel. | Fax. | www.opcalia.com

Dossier : 17.A.132985.1

ANNEXE A L'ACCORD DE PRISE EN CHARGE

STAGIAIRE(S)		DATES		DUREES (en heures)				
Nom	Prénom	Début	Fin	PP	DIF	CPF	CPF abondé	TOTAL
Revellat	Evelyne	07/08/2017	04/09/2017	0,00	0,00	0,00		24,00

Retrouvez nos conditions générales sur notre site www.opcalia.com

OPCALIA CENTRE | 22, rue Vallée Maillard - BP 80008 - 41913 BLOIS CEDEX 9 - | Tel. | Fax. | www.opcalia.com

SOPHROKEPRI
188 GRANDE RUE CHARLES DE GAULLE
94130 NOGENT SUR MARNE

N° adhérent : 626019.001
Forme juridique :
N° Siret : 81144541000012
N° TVA Intracommunautaire :
N° TVA Intracommunautaire Opcalia : FR
07 403 083 272

OPCALIA
47 rue de la Victoire
75009 PARIS

FACTURE N° : _____ - Date : _____

N° de dossier : 17.A.132985.1
Assistant(e) Opcalia : Ile de France Pôle
Ligne directe : 02 54 90 40 40
Intitulé du stage : Créer et gérer votre centre de formation
Dates de formation : Du 07/08/2017 au 04/09/2017
Salarié : Nombre total de stagiaires : 1

Montant HT des frais pédagogiques Euros

Les frais pédagogiques comportent le coût de la formation, ainsi que les coûts liés aux transports, repas, hébergements du / des formateur(s) et les frais divers facturés par l'organisme (exemple : supports de formation) si ceux-ci ne sont pas inclus dans le coût de la formation.

Rémunération des stagiaires : Euros

Pour chaque stagiaire, la rémunération imputable correspond au salaire horaire chargé du stagiaire x le nombre d'heures de présence effective à la formation. La ligne " Rémunération des stagiaires " correspond à la somme des rémunérations imputables des stagiaires.

Frais de restauration et d'hébergement : Euros

Frais de restauration : si vous êtes assujetti à la TVA, indiquer les frais après déduction de la TVA effectivement récupérée. Si vous n'êtes pas assujetti à la TVA, indiquer les frais TTC. Frais d'hébergement : indiquer les frais TTC quel que soit votre assujettissement à la TVA.

Frais de déplacement : Euros

Indiquer les frais TTC quel que soit votre assujettissement à la TVA.

Autres frais : préciser : Euros

Frais divers à la charge de l'entreprise (location de salle et matériel...). Si vous êtes assujetti à la TVA, indiquer les frais après déduction de la TVA effectivement récupérée. Si vous n'êtes pas assujetti à la TVA, indiquer les frais TTC.

TOTAL HT Euros

Taux de TVA : % TOTAL TVA Euros

TOTAL TTC Euros

L'entreprise représentée par
occupant la fonction de
certifie sincères et exactes les informations ci-dessus. Elle déclare
détenir tous les justificatifs des frais demandés en remboursement et
s'engage à conserver ceux-ci à la disposition d'OPCALIA ou des
services de contrôle de la formation professionnelle pendant une durée
minimale de 10 ans.
Fait à : le :

Cachet et signature